Fen SNIDEN
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
Supplément au N° 28 - 15 mai 1993 - 48ème année

SNIDEN INFORMATIONS

SNIDEN
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tél. 43.22.68.19

Syndicat National
des Inspecteurs de
l'Education Nationale
Bulletin N° 9

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE

- Echos du Congrès
- Modifications statutaires
- L'inspection demain
- Corporatif

EN BREF

- Conseil supérieur de l'Education
- Concours IPR-IA
- CAPN : prochaines réunions

SNIDEN INFORMATIONS N° 9
Directeur de la publication : Jacques Bory
Rédacteur en chef : M. Marucelli
Imprimerie et photocomposition : FEN
Commission paritaire : 1877 D 73

Du S.N.I.D.E.N... ...au S.I.E.N.

Le congrès du S.N.I.D.E.N. qui s'est tenu du 31 mars au 2 avril à STRASBOURG - pour marquer symboliquement l'année de l'ouverture européenne - restera une étape importante dans l'évolution de notre Syndicat.

En effet, c'est à STRASBOURG que le Syndicat National des Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale a adopté, sans ambiguïté avec 90% des mandats, les modifications statutaires, réglementaires et les dispositions transitoires le transformant, à compter du 9 septembre 1993, en **Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale**, affilié à la F.E.N.

Il revient maintenant aux autres syndicats concernés, à travers leurs instances compétentes et selon leurs propres dispositions statutaires, de prendre position.

Déjà, la commission administrative du S.N.I.E.T., présente à STRASBOURG, a fait savoir qu'elle approuvait, à l'unanimité, les nouveaux textes votés et qu'elle allait procéder à la consultation des adhérents dans la perspective de son congrès de juin.

C'est l'aboutissement de la volonté commune de réfléchir aux évolutions du rôle et des missions des corps d'inspection dans un système éducatif lui-même en cours de transformation, réflexion qui a permis l'émergence de l'objectif commun d'un statut de corps unique aux missions diversifiées.

C'est aussi l'aboutissement de la démarche d'unification, engagée depuis plusieurs années par le SNIDEN, le SNIET, le SNIIO, le SNIPR, et qui s'est accélérée depuis février 1992 pour avancer plus concrètement.

C'est ainsi qu'est né, à partir des syndicats existants, un Syndicat unifié des Inspecteurs de l'Education Nationale, fruit de volontés et de démarches authentiquement unitaires.

QUE VIVE LE SIEN-FEN !

Le congrès de Strasbourg

Il s'est déroulé du 31 mars au 2 avril dans les locaux du CRDP de STRASBOURG dans d'excellentes conditions d'accueil et de fonctionnement grâce au Comité Régional d'Organisation du Congrès qui a su veiller remarquablement au nécessaire équilibre entre travail et convivialité. Un congrès qui s'est caractérisé aussi par une participation active et assidue de l'ensemble des délégués.

Un prochain bulletin «Spécial Congrès de STRASBOURG» rendra compte, dans le détail, des débats et du déroulement.

Dans l'immédiat, vous trouverez ici l'essentiel des résultats, les motions et les textes examinés, dans les trois domaines qui ont fait l'objet des travaux du Congrès : modifications statutaires, l'Inspection demain et l'actualisation des aspects revendicatifs.

1. - **Les modifications statutaires** : les textes votés à l'issue du congrès sont adressés dans un premier temps, aux responsables régionaux et départementaux. Ils font l'objet d'un tiré à part qui sera adressé à l'ensemble des adhérents, dès que possible.

La commission de travail, animée par Jean-Claude MITERAN qui en a rapporté les débats et les positions devant le Congrès, a pris connaissance des nombreuses contributions régionales, départementales, voire individuelles, ainsi que, des observations et suggestions présentées et commentées par les représentants du SNIET. Ainsi l'ensemble des observations a pu être examiné et les textes proposés au Congrès en ont largement tenu compte. (votes : ci-contre)

2. - L'inspection demain :

Vers une synthèse

Selon, P. FRACKOWIAK, animateur et rapporteur de la commission, les contributions et les débats ont été particulièrement foisonnants et riches, éclairés par les propos décapants, parfois, des collègues inspecteurs invités, venant d'Allemagne et de Suisse.

Une évidence : il n'a pas été possible de procéder à une synthèse soumise au vote. Mais il a été décidé de poursuivre ardemment la réflexion et les débats, sans attendre le prochain congrès. Ce sera donc un axe majeur de l'action syndicale dans les mois à venir. Sans attendre vous trouverez déjà les points essentiels qui ressortent des débats.

VOTE SUR LE TEXTE STATUTAIRE - PAR MANDATS

Titre I. - POUR : 92,39% - CONTRE : 1,60% - ABSTENTION : 5,94%

Titre II. - POUR : 78% - CONTRE : 16,76% - ABSTENTION : 5,23%

Titre III. - POUR : 83,23% - CONTRE : 10,46% - ABST. : 6,30%

Titre IV. - POUR : 94,53% - CONTRE : 0,47% - ABST. : 4,99%

REGLEMENT INTERIEUR

POUR : 94,53% - CONTRE : 0,47% - ABSTENTION : 4,99%

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

POUR : 92,15% - CONTRE : 2,85% - ABSTENTION : 4,99%

VOTE GLOBAL SUR ENSEMBLE DES TEXTES

POUR : 90,01% - CONTRE : 3,32% - ABSTENTION : 6,65%

Congrès 1993 L'inspection demain/vers une synthèse

I. - NOTRE DEMARCHE

• Un document préparatoire adressé à tous les adnérents. Document de travail pour favoriser la réflexion, susciter la rédaction de contributions au niveau académique, départemental, individuel, provoquer des réactions et des prises de position.

• Un document «inventaire structuré» des contributions distribué à tous les congressistes.

• Une mise en évidence des problèmes essentiels pour la réunion de la commission du Congrès :

- l'inspection
- la territorialité

(*fiches distribuées aux participants*).

• Une première synthèse pour la séance plénière.

Ce travail sera poursuivi, au lendemain du congrès, sur la base du compte rendu complet des débats de la commission et des décisions du Congrès.

• Des propositions de prise de position sur d'autres problèmes déterminants :

- l'unification des corps d'inspection ;
- la territorialité ;
- la formation.

II. - PREMIERE SYNTHESE

Les échanges en commission ont été particulièrement riches. L'apport de nos collègues d'Allemagne et de Suisse nous a permis d'accroître notre degré de lucidité par rapport à nos pratiques et par rapport aux perspectives d'évolution de notre fonction.

2.1. - **De nouveaux axes pour l'élaboration d'une plateforme syndicale prospective**

2.1.1. - Danger de raisonner en termes d'ajustement, de «bricolage», de «retouches» à un fonctionnement considéré par nous-mêmes comme satisfaisant pour le présent et l'avenir.

Nécessité de mettre nos propositions en perspective.

Quels scenarii possibles pour notre métier dans 10 ou 20 ans, compte tenu de l'évolution des contextes ?

«*Il faut se situer dans le système et se projeter assez loin*».

2.1.2. - Des choix difficiles à effectuer

Face à la multiplication, à la diversification, à la confusion des missions, nécessité de faire des choix «*idéologiques*» : «*gestionnaire ou évaluateur*» ?

Ce choix peut avoir des conséquences que nous ne mesurons pas complètement aujourd'hui :

- gestionnaire/ circonscription établissement/ fonction publique territoriale
- évaluateur/ unification des corps d'inspection/ fonction publique d'Etat.

2.1.3. - Des questions clés :

• l'inspection est-elle utile à l'Etat ?
à l'Ecole ?
à l'enfant ?
à l'enseignant ?

En quoi ? Comment en être sûrs et comment le prouver à ceux qui n'en sont pas aussi sûrs que nous ?

2.2. - **Des interactions déterminantes**

Nous fonctionnons dans des systèmes. Chacune de nos actions relevant d'une mission précise a - ou peut avoir - des conséquences sur une autre mission.

Notre réflexion sur l'inspection ne peut pas être dissociée de nos conceptions de la territorialité, de la décentralisation et de l'unification des corps d'inspection :

• inspection/évaluation
• territorialité/collégialité
• décentralisation/déconcentration

Ces trois thèmes interfèrent en permanence et il sera impossible d'en traiter un sans le mettre en perspective avec les autres.

Les orientations syndicales ne pourront se définir sans tenir compte de cette évidence admise par la majorité de la commission.

Travail à poursuivre (Cf. les fiches remises aux membres de la commission).

2.3. - **Un acte d'inspection repensé**

Le moment est venu de donner au tryptique syndical -inspection/animation/formation - une nouvelle dimension.

2.3.1. - La part relevant de la notation des personnels, du contrôle, de la régulation. Pour quelques collègues, il faut sortir de la confusion et distinguer les différentes fonctions de l'acte d'inspection.

2.3.2. - La notion de mérite nécessite une nouvelle réflexion syndicale (d'autant plus importante qu'elle s'applique aussi bien à nous-mêmes).
2.3.3. - Le choix éventuel d'une priorité donnée à l'évaluation nous conduirait à aller jusqu'au bout de la logique et à définir des modalités pour l'élaboration de rapports, de bilans, au niveau d'une circonscription, d'un secteur de collège, d'un district.
2.3.4. - La nécessité de démontrer, de prouver l'importance, l'efficacité de l'acte d'inspection et ainsi, de promouvoir cette dernière.
2.4. - **La cohérence de nos actes par rapport à des valeurs**
La citoyenneté, demain, ira vers «plus de démocratie et plus d'Europe».
Les fonctionnements des institutions devraient aller vers plus d'horizontalité, c'est-à-dire vers une responsabilisation plus grande des personnes et des niveaux intermédiaires (les chefs d'établissement).
Ces évolutions mettent en cause certaines pratiques :
inspection ponctuelle non située dans le temps (un avant et un futur) et dans l'espace (l'équipe, l'école, le quartier).
Etre des «spécialistes de la généralité» reconnus implique des exigences, des préalables, des choix, des engagements.

III. - ELABORATION D'UNE ORIENTATION SYNDICALE

- Poursuivre la réflexion sans attendre le prochain congrès.
- Consulter les collègues sur des choix stratégiques (gestionnaire/évaluateur).
- Ne pas laisser d'autres décider de notre avenir sans nous.

Motion, votée à l'unanimité
Les Inspecteurs de l'Education Nationale, réunis en congrès à STRASBOURG le 2 avril 1993, ré-affirment avec force leur attachement au service public d'Education et leur appartenance à la Fonction publique d'Etat.

Motion corporative

Pour prendre en compte l'actualité et notamment la signature du protocole d'accord de février 1993 valorisant les fonctions des IEN, une commission corporative a été ouverte, dont l'animation a été confiée à Gabrielle SANTARELLI qui en a rapporté les débats devant le Congrès et soumis au vote les motions qui suivent.

Le Congrès du S.N.I.D.E.N., réuni les 31 mars, 1er et 2 avril 1993 à STRASBOURG, rappelle que le décret portant statut des corps d'inspection à vocation territoriale du 18/07/90 et les décrets indemnitaires du 22/05/90, suivis du protocole d'accord du 15/02/93 ne marquent qu'une étape vers l'unification des corps d'inspection.

A. - STATUTAIRE ET INDICIAIRE

Il ré-affirme sa volonté de voir, parallèlement à l'unification progressive des corps enseignants, constituer un seul corps d'inspection aux missions diversifiées, corps dont l'indice sommital serait la hors-échelle B.
Il demande que s'ouvrent sans délai des négociations afin dans un premier temps :
- de procéder à un ré-échelonnement de la classe normale (510-1015 brut c'est-à-dire 436 NM - 818 NM)
• assurant une véritable amélioration salariale à tous les I.E.N.,
• permettant le ré-ajustement de l'ensemble des pensions de retraite sur l'indice 1015 brut (818 NM) ;
- de porter l'indice sommital de la hors-classe à la hors-échelle A suite à l'augmentation en 1996 de l'indice sommital des corps enseignants (accord Durafour).
Dans le cadre des budgets à venir, il mandate le Bureau National pour veiller à ce que les taux de hors classe prévus par le protocole soient bien ré-évalués en fonction des emplois créés.
Pour l'établissement des tableaux de classement, il rappelle son attachement à l'application d'un barème négocié, garantissant la transparence des critères.
Il demande aux responsables syndicaux, aux différents niveaux concernés, et aux commissaires paritaires académiques et nationaux d'assurer, avec une extrême vigilance, le contrôle des opérations.
Le Congrès mandate le B.N. pour étudier et formuler des propositions chiffrées concernant la création d'une bonification indiciaire liée à la nature des responsabilités, à la fois spécifiques et diverses, confiées aux I.E.N. ou pour l'exercice de tâches particulières ou nouvelles qui pourraient s'inscrire dans le cadre de la nouvelle bonification indiciaire créée par l'accord-cadre de la Fonction publique de 1990.

B. - INDEMNITAIRE

Le Congrès demande l'augmentation des indemnités versées à tous les I.E.N. à hauteur de 40 000 F/an dans la perspective de l'unification des régimes indemnitaires et le versement d'une indemnité de stage de 40 000 F/an aux I.E.N. en formation.
Il mandate le Bureau National pour étudier les modalités d'harmonisation progressive des régimes indemnitaires des I.E.N. et la transformation de tout ou partie des indemnités actuellement versées en points indiciaires.

C. - RETRIBUTION / FORMATION

En matière de rétribution pour travaux supplémentaires, le Congrès exige l'application des textes réglementaires sur la participation des I.E.N. à la formation continue des instituteurs et des professeurs des écoles ainsi qu'à la formation des directeurs d'école (NS du 5/06/91 et lettre aux Recteurs et aux I.A. du 12/11/92).
Il revendique en outre que les actions de formation initiale des professeurs des écoles, qu'il s'agisse des formations ordinaires ou professionnelles spécifiques, que sont conduits à assurer les I.E.N. et qui n'entrent pas dans leurs missions, ouvrent droit au versement de vacations.

D. - CONDITIONS DE TRAVAIL - EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT

Au moment où le ministre de l'Education nationale reconnaît le rôle irremplaçable des I.E.N. dans leurs différents champs d'intervention, le Congrès constate une dégradation de leurs conditions de travail.
Il proteste vigoureusement contre les réductions successives des crédits attribués à l'équipement et au fonctionnement des circonscriptions. Il dénonce, dans le cadre de la mise en place de la globalisation et de la déconcentration des crédits, l'insuffisance des budgets et l'absence de clarté qui procède à leur gestion.
Il demande :
- une augmentation significative de ces crédits et des taux de remboursement ;
- des règles précises de leur répartition définies par le ministère et répercutées aux instances administratives académiques et départementales ;
- la consultation des R.R. et des R.D. préalablement aux décisions budgétaires concernant les services des I.E.N. ;
- la sortie de l'indemnité forfaitaire dite des 110 journées des crédits globalisés.
Il rappelle que s'il revient aux I.E.N. d'évaluer les besoins en matière de frais de déplace-

ment des personnels dont ils ont la charge, il n'est pas de leur responsabilité d'opérer la répartition de dotations kilométriques globales entre les différents personnels de leur circonscription.
Il mandate le B.N. pour étudier :
• les questions liées à l'utilisation d'un véhicule pour l'exercice de leur fonction (emprunt, véhicule de fonction...) ;
• des modalités de remboursement de frais kilométriques adaptées à la situation des I.E.N. exerçant prioritairement dans leur résidence administrative et/ou familiale dans le cadre des possibilités offertes par les décrets et circulaire du 28/05/90 et 6/11/1990.
Devant la surcharge de travail de nombreux I.E.N., le Congrès ré-affirme la nécessité :
• d'établir un calendrier pluriennal permettant la mise en oeuvre des textes ministériels sans précipitation, avec l'efficacité et la sérénité nécessaires ;
• d'alléger les charges d'inspection par la création de nouvelles circonscriptions d'I.E.N. ;
• de renforcer les équipes de circonscription (conseillers pédagogiques et secrétaires recrutés et rétribués à hauteur de leurs tâches).
Le Congrès mandate le Bureau National pour élargir cette plate-forme revendicative à la défense de l'ensemble des inspecteurs du champ de syndicalisation du S.I.-E.N.

Motion votée à l'unanimité

36 15
CODE FEN

TAPEZ
IDN

4. - Autres votes

• **Elections au Bureau National** : tous les candidats ont été élus ou ré-élus : 444 votants - 435 votes exprimés dont 9 nuls.
Jean-Luc BALLARIN : 320 voix - Mireille DESTREZ : 346 voix - Jean-Pierre DRODELOT : 302 voix - Marthe LEVEQUE : 299 voix - Gabrielle SANTARELLI : 380 voix.
• **Rapport d'activité** :
POUR : 66,83% - CONTRE : 19,20% - ABSTENTION : 13,96%

Motion annexée à la motion corporative

Une nouvelle fois, le Congrès dénonce les choix gouvernementaux qui ont abouti, par le biais de la création des corps à classes et à grades, à évincer les retraités - et notamment ceux du corps des I.E.N. - de toute revalorisation, en contournant ainsi la règle impérative de la péréquation. Ceci constitue, à ses yeux, une discrimination à l'égard des collègues qui ont joué un rôle déterminant dans l'édification et la bonne marche du système éducatif.
Constatant qu'à ce jour, en dépit des démarches réitérées et pressantes du S.N.I.D.E.N., cette revendication n'a pas abouti malgré la reconnaissance de sa légitimité,
le Congrès ré-affirme sa volonté d'intensifier l'action pour obtenir satisfaction.
Il demande, pour l'ensemble du corps, la revalorisation, qu'il juge prioritaire, de la grille indiciaire de la classe normale dans laquelle sont reclassés les retraités (436 NM - 818 NM).
Dans cette attente, il réclame pour les retraités d'avant 1990 l'attribution immédiate et correspondante de 50 points d'indice (indice 780 NM) à valoir sur un reclassement qui ne saurait être plus longtemps différé.

Motion votée à l'unanimité

En bref...

1 Conseil supérieur de l'éducation

Convoqué d'urgence, le C.S.E. s'est réuni le 15.IV.93 sous la présidence du nouveau ministre, François BAYROU qui :
1.1. - veut être un ministre qui rassure, ne sera pas le ministre d'une nouvelle réforme ;
1.2. - veut restaurer la capacité d'indignation de l'Ecole française ;
1.3. - souhaite aller sur le terrain, rencontrer tous les acteurs (1 fois/semaine) ;
1.4. - a tenu à saluer «les admirables corps d'inspection»
1.5. - veut défendre l'équité de traitement entre public/privé ;
1.6. - ne veut pas être seulement ministre, mais aussi un citoyen.

Sur le plan technique :

• Ecole élémentaire : maintenir les écoles en milieu rural. Plus grande souplesse des critères de fermeture / réflexion sur participation des collectivités locales.
• Collège : lieu d'inquiétudes. Dossier à ouvrir. Revoir mouvement personnels de direction. «Idée généreuse» du collège unique à réfléchir.
• Lycée : commission d'évaluation sur rénovation lycées. Décisions prises avant 30 avril : «garder et promouvoir ce qui est bien, corriger ce qui peut l'être».
• Enseignement professionnel / apprentissage : «dispositif inadapté» : à revoir.
• Budget : fera tout pour que celui de l'Education nationale reste le premier... Mais, 20 milliards pour combler déficit budgétaire, «c'est dur à trouver»...

2 Concours IPR-IA :

2 collègues IEN 1er degré ont été retenues au concours
(1 en Lettres - 1 en Administration et Vie scolaire).

3 CAPN des IEN :

- mutations : réunion prévue le 26 mai
- premières affectations et liste d'aptitude : 22 juin.